

REGLEMENTATION ACTUELLE EN MATIERE DES ETATS DES LIEUX ET DIAGNOSTICS – 15/05/2019

Formation d'une journée de 7 heures, en français et de niveau 2 qui s'adresse aux dirigeants d'entreprises de Relocalisation et leurs collaborateurs.

Prix : Membres et Partenaires du SNPRM, certifiés "Fondamentaux" depuis moins de 2 ans : 450 € H.T
Autres : 700 € H.T

Date : mercredi 15 Mai 2019

Horaire : 9h15 – 17h30

Lieu : 46 bis boulevard Edgar Quinet 75014 Paris

Formatrice:

Ewa ROBE, Conseiller juriste et financier, Formatrice en droit immobilier Diplômes : Maîtrise en droit public ; DESS Conseil – Médiation Grade MASTER (Faculté de droit et de science politique de l'université Reims Champagne Ardenne) Compétences : -Conseil juridique, financier et fiscal à destination des particuliers et des professionnels, partenaires de l'Adil sur les questions liées au logement : relations locatives (droits et obligations des parties, rédaction du bail et encadrement des loyers parisien, procédure d'expulsion), copropriété (prérogatives du syndic, travaux obligatoires), fiscalité immobilière, accession à la propriété et prêts réglementés -Animations de conférences et de formations destinées aux adhérents de l'ADIL 75 -Permanences hebdomadaires au sein des mairies d'arrondissement, des Maisons de Justice et du Droit de Paris et des Points d'Accès au Droit -Représentation de l'ADIL 75 dans le cadre de consultations rapides dans les salons de l'immobilier

Thème : « Les diagnostics et états des lieux dans les baux d'habitation » (Type de formation: Formation juridique pour le droit à titre accessoire)

Objectifs : Approfondir les aspects juridiques de la gestion de l'entrée du locataire et de sa sortie du logement. Comprendre les modalités de réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie du locataire.

Programme détaillé

A. LES OBLIGATIONS DU BAILLEUR A L'ENTREE DU LOCATAIRE DANS LE LOGEMENT

■ Les documents obligatoires annexés au bail :

.1. La notice d'information

.2. Le dossier du diagnostic technique

a. Le diagnostic de performance technique b. Le constat de risque d'exposition au plomb c. L'état des risques naturels et technologiques d. Les états de l'installation intérieure de gaz et d'électricité

.3. Les autres informations obligatoires

a. L'information sur la pollution des sols b. Le cas des zones à potentiel radon c. L'état relatif à l'amiante d. L'information sur la récupération des eaux de pluie

.4. Les documents de copropriété

B. LA REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE DE SORTIE

.1. Les modalités de l'établissement de l'état des lieux

a. L'objet et les mentions obligatoires b. Les règles de forme c. La description du logement et de ses équipements d. La réalisation de l'état des lieux complémentaire e. Les règles de base pour effectuer un état des lieux

.2. La sortie du locataire du logement et la restitution du dépôt de garantie

a. Les réparations locatives au départ du logement b. Les déductions opérés et les justificatifs à la charge du bailleur c. Le contentieux de la restitution du dépôt de garantie

Information pour la prise en charge de la formation par les organismes de formation continue :

Organisme de formation : ADIL 75 - Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris - Association régie par la loi de 1901 – Agréée après avis de l'ANIL par le Ministère du Logement Numéro de déclaration d'activité : 11750988875 Numéro de siret : 31548372700048 - CODE APE 9499Z Adresse : 46 bis boulevard Edgar Quinet 75014 Paris Tel 0142795034.
Email: formation@adil75.org www.adil75.org